



6.2^b **Plan Local d'Urbanisme**
Commune de Roquettes
Annexe sanitaire - Réseau d'assainissement et de pluvial
PREMIERE REVISION
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal le 17 décembre 2013

- Bâti cadastré
- Bâti non cadastré
- E1 : Réseau de canalisation
- Pluvial : Réseau de canalisation

